



## CONSEIL MUNICIPAL

### Du jeudi 11 avril 2019 à 19h00

Effectif Légal : 19 / En exercice	19
Présents à la Séance :	16
Absent :	3
Votants (dont 3 procurations) :	19

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOMBIÈRES-LES-BAINS -convocation et affichage effectués le 5 avril 2019 - s'est réuni le **jeudi 11 avril 2019 à 19 heures 00** en Mairie de PLOMBIÈRES-LES-BAINS sous la présidence de Monsieur Albert HENRY, Maire.

Le Conseil Municipal désigne Madame Sophie GEORGEL, adjointe, comme secrétaire de séance.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRÉSENT	ABSENT	EXCUSÉ	POUVOIR A
1. M. HENRY Albert, Maire	X			
2. M. BALANDIER Stéphane, 1° Adjoint	X			
3. M <sup>me</sup> GRIVET Sophie, 2° Adjoint	X			
4. M. MARCOU Daniel, 3° Adjoint	X			
5. M <sup>me</sup> GEORGEL Sophie, 4° Adjoint	X			
6. M. NGUYEN Thanh-Thanh, Conseiller Municipal			X	Pascal DURUPT
7. M <sup>me</sup> DEPREURAND Maryse, Conseillère Municipale			X	Catherine LEROY
8. M. BALLAND Jean-Claude, Conseiller Municipal	X			
9. M <sup>me</sup> LEROY Catherine, Conseillère Municipale	X			
10. M <sup>me</sup> BAZIN Catherine, Conseillère Municipale	X			
11. M. DURUPT Pascal, Conseiller Municipal	X			
12. M <sup>me</sup> BOOTZ Marie-Annie, Conseillère Municipale	X			
13. M. LESEUIL Guy, Conseiller Municipal	X			
14. M <sup>me</sup> DOSTERT Betty, Conseillère Municipale	X			
15. M <sup>me</sup> ANDRE Karin, Conseillère Municipale	X			
16. M. MANSUY Guy, Conseiller Municipal			X	Karin ANDRE
17. M. SUARDI Jean-Marie, Conseiller Municipal	X			
18. M. TRAHIN Jean-Paul, Conseiller Municipal	X			
19. M. VILLARDO Lionel, Conseiller Municipal	X			

**En ouverture de séance,**

**Le Maire rend compte à l'assemblée des décisions prises dans le cadre de ses délégations (les documents sont remis aux membres de l'assemblée)**

- N° 36 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MARS 2019
- N° 37 ÉLECTRIFICATION RURALE : RENFORCEMENT DU RÉSEAU BT ISSU DU POSTE LE MARBRE
- N° 38 ÉLECTRIFICATION RURALE : RENFORCEMENT DU RÉSEAU BT ISSU DU POSTE LE SIRIEUX
- N° 39 ÉLECTRIFICATION RURALE : RENFORCEMENT DU RÉSEAU BT ISSU DU POSTE BRESSON
- N° 40 ÉLECTRIFICATION RURALE : RENFORCEMENT DU RÉSEAU BT ISSU DU POSTE LA PUGE
- N° 41 CONTRIBUTION 2019 AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE POUR LA GESTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS (SIVUIS)
- N° 42 BUDGET ASSAINISSEMENT - SURTAXE D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL
- N° 43 ÉLECTRIFICATION RURALE : EXTENSION HTA-BT CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES – ZONE BLANCHE
- N° 44 TAUX DES TROIS TAXES LOCALES POUR L'ANNÉE 2019
- N° 45 APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018
- N° 46 VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018
- N° 47 BUDGET PRINCIPAL  
AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019
- N° 48 BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT  
AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019
- N° 49 BUDGET DE L'EAU  
AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019
- N° 50 BUDGET DE LA FORÊT  
AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019
- N° 51 DEMANDES DE SUBVENTIONS
- N° 52 OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE
- N° 53 QUESTIONS ORALES

**DÉLIBÉRATION N° 36/2019**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 MARS 2019**

Le Conseil Municipal, après délibération,

à la majorité,

Moins les contres : M. TRAHIN

Moins les abstentions : M. VILLARDO

**ADOPTE** le procès-verbal de la séance du 21 MARS 2019.

---

**DÉLIBÉRATION N° 37/2019**

**ÉLECTRIFICATION RURALE : RENFORCEMENT DU RÉSEAU BT ISSU DU POSTE « LE MARBRE »**

Le Maire présente le projet suivant : Renforcement du réseau BT issu du poste « Le Marbre ».

Le Maire précise que le coût de l'opération s'élève à 35 247,41 € HT et précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier de l'aide du FACE au taux de 80 % sur le montant HT ; le Syndicat Départemental d'Électricité agissant en tant que maître d'ouvrage sollicitera les subventions nécessaires. Il est précisé qu'aucune participation financière ne sera demandée pour les travaux électriques.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à l'unanimité

**DONNE** son accord pour la réalisation des travaux sous réserve de l'octroi d'une subvention.

---

**DÉLIBÉRATION N° 38/2019**

**ÉLECTRIFICATION RURALE : RENFORCEMENT DU RÉSEAU BT ISSU DU POSTE « LE SIRIEUX »**

Le Maire présente le projet suivant : Renforcement du réseau BT issu du poste « Le Sirieux ».

Le Maire précise que le coût de l'opération s'élève à 20 212,90 € HT et précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier de l'aide du FACE au taux de 80 % sur le montant HT ; le Syndicat Départemental d'Électricité agissant en tant que maître d'ouvrage sollicitera les subventions nécessaires. Il est précisé qu'aucune participation financière ne sera demandée pour les travaux électriques.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à l'unanimité

**DONNE** son accord pour la réalisation des travaux sous réserve de l'octroi d'une subvention.

**DÉLIBÉRATION N° 39/2019**

**ÉLECTRIFICATION RURALE : RENFORCEMENT DU RÉSEAU BT ISSU DU POSTE « BRESSON »**

Le Maire présente le projet suivant : Renforcement du réseau BT issu du poste « BRESSON ».

Le Maire précise que le coût de l'opération s'élève à 71 582,36 € HT et précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier de l'aide du FACE au taux de 80 % sur le montant HT ; le Syndicat Départemental d'Électricité agissant en tant que maître d'ouvrage sollicitera les subventions nécessaires. Il est précisé qu'aucune participation financière ne sera demandée pour les travaux électriques.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à l'unanimité

**DONNE** son accord pour la réalisation des travaux sous réserve de l'octroi d'une subvention.

---

**DÉLIBÉRATION N° 40/2019**

**ÉLECTRIFICATION RURALE : RENFORCEMENT DU RÉSEAU BT ISSU DU POSTE « LA PUGE »**

Le Maire présente le projet suivant : Renforcement du réseau BT issu du poste « LA PUGE ».

Le Maire précise que le coût de l'opération s'élève à 62 829,28 € HT et précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier de l'aide du FACE au taux de 80 % sur le montant HT ; le Syndicat Départemental d'Électricité agissant en tant que maître d'ouvrage sollicitera les subventions nécessaires. Il est précisé qu'aucune participation financière ne sera demandée pour les travaux électriques.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à l'unanimité

**DONNE** son accord pour la réalisation des travaux sous réserve de l'octroi d'une subvention.

---

**DÉLIBÉRATION N° 41/2019**

**CONTRIBUTION 2019 AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE POUR LA GESTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS (SIVUIS)**

Le Maire fait part du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la Gestion des Services d'Incendie et de Secours du Secteur de Remiremont, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur la fiscalisation de sa contribution 2019.

M. VILLARDO demande en quoi consiste cette contribution.

Le Maire répond que cette cotisation est versée annuellement pour le service d'incendie et de secours du secteur de Remiremont.

M. BALANDIER ajoute qu'il s'agit de déterminer si l'on souhaite fiscaliser ou non cette cotisation, autrement dit, si la commune prend en charge cette somme, ou si une participation est demandée aux habitants.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à l'unanimité

**S'OPPOSE** à la fiscalisation de sa contribution au SIVUIS pour l'année 2019.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 42/2019**

### **BUDGET ASSAINISSEMENT - SURTAXE D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL**

Le Maire expose le fait que des administrés ont payé à tort, la surtaxe d'assainissement.

M. VILLARDO souhaite connaître l'origine de cette erreur.

Le Maire explique que la personne concernée a versé à tort cette taxe car elle n'est pas raccordée à l'assainissement collectif.

M. SUARDI demande ce qu'il faudrait faire pour les personnes qui payent une taxe d'assainissement et qui ne sont pas raccordées.

M. BALANDIER explique que certains habitants ont un assainissement individuel, et que d'autres sont en assainissement collectif. Pour ces derniers, qu'ils soient raccordés ou non au réseau, ils doivent s'acquitter de cette taxe. Il ajoute que les travaux ne sont pas terminés, et qu'il reste environ 4 millions d'euros à investir.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à l'unanimité

**ACCEPTE** le remboursement de cette taxe à hauteur de 369,60 € selon le récapitulatif présenté en annexe.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 43/2019**

### **ÉLECTRIFICATION RURALE : EXTENSION HTA-BT CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES – ZONE BLANCHE**

Le Maire présente le projet suivant : extension HTA/BT CD 88 – Zone Blanche

Le Maire précise que le coût de l'opération s'élève à 72 867,36 € HT et indique que le Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges agirait en tant que maître d'ouvrage.

En application de la décision du Comité du Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges du 19 juin 2018, la participation financière de la commune s'élèverait à 59 % de la dépense HT, ce qui représente 42 991,74 €.

M. SUARDI demande à quoi correspond la zone blanche.

Le Maire indique que cela concerne l'alimentation du pylône de Ruaux.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à l'unanimité

**APROUVE** le projet tel qu'il est présenté,

**AUTORISE** la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges, maître d'ouvrage,

**S'ENGAGE** à verser au Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges le montant de sa participation dès que la demande lui en sera faite.

---

**DÉLIBÉRATION N° 44/2019**  
**TAUX DES TROIS TAXES LOCALES POUR L'ANNÉE 2019**

Le Maire propose à l'assemblée de ne pas augmenter les taux des taxes d'habitation et foncières.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à l'unanimité

**DECIDE** de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2019

**FIXE** ainsi l'imposition directe locale pour l'année 2019 :

	<b>BASES prévisionnelles</b>	<b>TAUX</b>	<b>PRODUIT</b>
<b>Taxe d'Habitation</b>	<b>1 409 000</b>	<b>13.27 %</b>	<b>186 974 €</b>
<b>Taxe Foncière (bâti)</b>	<b>1 571 000</b>	<b>13.03 %</b>	<b>204 701 €</b>
<b>Taxe Foncière (non bâti)</b>	<b>69 000</b>	<b>40.08 %</b>	<b>27 655 €</b>
<b>Produit Total</b>			<b>419 330 €</b>

---

**DÉLIBÉRATION N° 45/2019**  
**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018**

Les Comptes de Gestion de l'exercice 2018 établis par Madame la Comptable publique, Responsable de la Trésorerie de Remiremont, conformes respectivement aux comptes administratifs 2018 des budgets de l'eau, de l'assainissement, de la forêt, et du budget principal de la commune, établis par l'ordonnateur, sont soumis au vote du Conseil Municipal.

M<sup>me</sup> ANDRE précise que M. MANSUY votera contre pour ne pas avoir été associé en amont.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion,

Le Conseil Municipal, après délibération,

à la majorité,

Moins les contres : M. MANSUY, M. TRAHIN

Moins les abstentions : M<sup>me</sup> ANDRE, M. SUARDI, M. VILLARDO

**ADOPTE** les Comptes de Gestion 2018 des budgets de l'eau, de l'assainissement, de la forêt, et du budget principal de la commune

---

### **DÉLIBÉRATION N° 46/2019**

### **VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018**

Le Maire se retire et ne participe ni au débat, ni au vote.

M. Stéphane BALANDIER, 1<sup>er</sup> Adjoint, prend la présidence de l'Assemblée et procède à une présentation des comptes administratifs 2018.

M. TRAHIN ne comprend pas comment il est possible de trouver un excédent de 362 000 €. Il ajoute que concernant le chapitre 73, il y a une différence entre les montants prévus, et les montants réalisés.

M. BALANDIER explique que ce chapitre comprend notamment les résultats des jeux du Casino. Il précise qu'en 2017 la recette était de 435 000 €, et qu'en 2018, elle est de 280 000 €. La somme prévue avait été fixée à 340 000 €.

M<sup>me</sup> ANDRE demande où en sont les subventions qui avaient été demandées concernant le Clos des Deux Augustins.

M. BALANDIER répond que tout a été reçu.

M<sup>me</sup> ANDRE souhaite des précisions sur le fait que la catastrophe naturelle n'ait pas été reconnue pour la commune, suite aux inondations des ateliers municipaux.

M. BALANDIER n'a pas la réponse à cette question, mais cela pourrait s'expliquer par le fait qu'il n'y a pas eu de dégâts sur des biens privés.

M<sup>me</sup> ANDRE demande qu'un point soit fait sur les travaux en cours sur la toiture de l'église.

M. BALANDIER informe que les délais et les coûts correspondent au prévisionnel. Il ajoute que les problèmes rencontrés avec le clocher et les pinacles n'entrent pas dans ces prévisions.

M. VILLARDO revient sur la somme prévue pour les chalets du marché de Noël, et demande si elle est suffisante.

M. BALANDIER répond que cette somme a été calculée pour être la plus juste possible, et que le personnel communal est compétent pour réparer et entretenir ces chalets.

M<sup>me</sup> ANDRE questionne sur le coût des différentes études cumulées sur l'année 2018.

M. BALANDIER explique que ces montants apparaissent dans les documents qui ont été communiqués, et que cela se trouve dans le chapitre 20. Ils s'élèvent à 37 609 € pour 2018, et les restes à réaliser apparaîtront dans le budget 2019.

M. BALANDIER rappelle que ces études sont, pour la majorité, obligatoires.

M. SUARDI rappelle, qu'au départ, le projet des Houssots ne devait pas coûter beaucoup d'argent à la commune, et que cela apparaît aujourd'hui en investissement pour un remboursement.

M. BALANDIER déclare que pour le budget 2019, les subventions prévues ne sont pas prises en compte.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à la majorité,

Moins les contres : M. MANSUY, M. TRAHIN

Moins les abstentions : M<sup>me</sup> ANDRE, M. SUARDI, M. VILLARDO

**APPROUVE** les comptes administratifs 2018 des budgets de l'eau, de l'assainissement, de la forêt, et du budget principal de la commune tels que présentés.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 47/2019**

#### **BUDGET PRINCIPAL**

#### **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Monsieur le Maire reprend la présidence et donne la parole à M. BALANDIER, adjoint aux finances, pour présenter les projets d'investissement prévus pour l'exercice 2019 et le budget par chapitre.

M<sup>me</sup> ANDRE revient sur les travaux de l'étang du Parc Impérial, et demande pour quelle raison la garantie décennale n'a pas fonctionné, sachant qu'ils dataient de 2013.

M. MARCOU explique que la commune a bien tenté de faire fonctionner cette garantie, mais que cela n'a pas été possible, car les travaux ont été réalisés en respectant un certain budget et sans prendre toutes les précautions nécessaires du point de vue de l'étanchéité.

Le Maire ajoute que les travaux étaient conformes à la demande, mais qu'il aurait fallu faire du terrassement avant de les débiter.

M<sup>me</sup> ANDRE demande un éclaircissement sur les travaux de la Promenade des Dames, suite au transfert de la compétence.

M. BALANDIER explique qu'une étude a été réalisée par un cabinet, afin de travailler sur le retour de la compétence voirie dans toutes les communes. Il y a ensuite eu une validation d'attribution en retour dans chaque commune. S'agissant de l'emprunt, celui-ci n'étant pas affecté, il n'a pas été compensé. La commune de Plombières-les-Bains se voit donc obligée de rembourser cet emprunt.

M. SUARDI souhaite connaître la durée de cet emprunt.

M. BALANDIER répond que cet emprunt est dégressif, et qu'il sera remboursé sur 15 ans.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à la majorité,

Moins les contres : M. MANSUY, M. TRAHIN

Moins les abstentions : M<sup>me</sup> ANDRE, M. SUARDI, M. VILLARDO

**REPORTE** l'excédent de la section de fonctionnement, soit 362 017,28 €.

**REPORTE** l'excédent de la section d'investissement, soit 719 876,57 €.

**VOTE** le Budget Primitif 2019 de la commune comme suit :



	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 093 566,28 €	3 093 566,28 €
INVESTISSEMENT	2 449 270,85 €	2 449 270,85 €

**PRECISE** que l'attribution des subventions aux associations se fera à l'occasion du prochain conseil municipal.

---

**DÉLIBÉRATION N° 48/2019**  
**BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**  
**AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Monsieur le Maire donne la parole à M. BALANDIER, adjoint aux finances, pour présenter les projets d'investissement prévus pour l'exercice 2019 et le budget par chapitre.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à la majorité,

Moins les abstentions : M. MANSUY, M<sup>me</sup> ANDRE, M. SUARDI, M. TRAHIN, M. VILLARDO

**AFFECTE** partiellement l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2018 à la couverture du besoin de financement dégagé par la section investissement (compte 1068), en tenant compte des restes à réaliser, à hauteur de 73 227,37 €.

**REPORTE** le solde de l'excédent de la section de fonctionnement, soit 281 444,36 €.

**REPORTE** le déficit de la section d'investissement, soit 110 218,80 €.

**VOTE** le Budget Primitif 2019 du budget de l'assainissement comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	539 444,36 €	539 444,36 €
INVESTISSEMENT	791 066,73 €	791 066,73 €

**DÉLIBÉRATION N° 49/2019**  
**BUDGET DE L'EAU**  
**AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Monsieur le Maire donne la parole à M. BALANDIER, adjoint aux finances, pour présenter les projets d'investissement prévus pour l'exercice 2019 et le budget par chapitre.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à la majorité,

Moins les abstentions : M. MANSUY, M<sup>me</sup> ANDRE, M. SUARDI, M. TRAHIN, M. VILLARDO

**AFFECTE** partiellement l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2018 à la couverture du besoin de financement dégagé par la section investissement (compte 1068), en tenant compte des restes à réaliser, à hauteur de 7 335,84 €.

**REPORTE** le solde de l'excédent de la section de fonctionnement, soit 358 675,52 €.

**REPORTE** l'excédent de la section d'investissement, soit 18 491,19 €

**VOTE** le Budget Primitif 2019 du budget de l'eau comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	550 175,52 €	550 175,52 €
INVESTISSEMENT	1 013 897,55 €	1 013 897,55 €

---

**DÉLIBÉRATION N° 50/2019**  
**BUDGET DE LA FORÊT**  
**AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Monsieur le Maire donne la parole à M. BALANDIER, adjoint aux finances, pour présenter les projets d'investissement prévus pour l'exercice 2019 et le budget par chapitre.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à la majorité,

Moins les abstentions : M. MANSUY, M<sup>me</sup> ANDRE, M. SUARDI, M. TRAHIN, M. VILLARDO

**AFFECTE** partiellement l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2018 à la couverture du besoin de financement dégagé par la section investissement (compte 1068), en tenant compte des restes à réaliser, à hauteur de 12 069,37 €.

**REPORTE** le solde de l'excédent de la section de fonctionnement, soit 63 608,68 €.

**REPORTE** l'excédent de la section d'investissement, soit 190,47 €

**VOTE** le Budget Primitif 2019 du budget de la forêt comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	139 608,68 €	139 608,68 €
INVESTISSEMENT	36 868,52 €	36 868,52 €

**DÉLIBÉRATION N° 51/2019**  
**DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal, après délibération,

à l'unanimité

**SOLLICITE** les meilleures subventions possibles auprès de nos partenaires financiers pour les opérations dont les crédits ont été votés aux budgets 2019, et annexées à la présente délibérations.

---

**DÉLIBÉRATION N° 52/2019**  
**OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR**  
**L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE**

Question reportée

---

**DÉLIBÉRATION N° 53/2019**  
**QUESTIONS ORALES**

**Question de la liste « Mieux vivre à Plombières » (M. TRAHIN, M. VILLARDO) :**

En matière d'expertises sur les bâtiments concernés par les mises en péril, qui est chargé du suivi des actions et de l'accueil de l'expert ?

**Réponse de M. le Maire :**

Les bâtiments dont vous parlez ont fait l'objet d'une procédure de mise en péril, le président du tribunal administratif de Nancy a été saisi pour la désignation d'un expert. Celui-ci était chargé de donner son avis, et de proposer des mesures destinées à mettre fin à l'imminence du péril. Cette expertise a été suivie par mon adjoint aux travaux, M. MARCOU, et la police municipale.

M. TRAHIN demande si la mairie a reçu des préconisations.

Le Maire confirme et en donne lecture.

**Question de la liste « Mieux vivre à Plombières » (M. TRAHIN, M. VILLARDO) :**

Vous n'êtes pas sans ignorer, Monsieur le Maire, que notre commune va connaître une pénurie de médecins et particulièrement de médecins thermaux. Quelle stratégie immédiate envisagez-vous pour faire face à cet enjeu, vital pour notre commune ?

**Réponse de M. le Maire :**

Nous nous occupons de ce sujet depuis plusieurs mois. Nous avons rencontré plusieurs fois le corps médical de Plombières-les-Bains, et l'ARS est au courant de notre avancée dans ce dossier, ainsi que le conseil départemental, qui travaille également sur cette pénurie de médecins.

Dans nos futurs projets, un pôle médical est prévu, mais nous ne devons pas faire comme certaines communes qui ont construit des maisons de santé, qui sont actuellement vides.

J'ai assisté dernièrement au conseil d'administration des villes thermales du Grand Est, dont je suis administrateur, le Président Rossinot est intervenu sur ce problème. La fédération est aussi, prête à aider les communes dans notre situation. Une réflexion nationale est en cours sur cette situation, et il n'est pas impossible que la compétence santé soit prise en 2020 par les communautés de communes.

---

**Question de la liste « Mieux vivre à Plombières » (M. TRAHIN, M. VILLARDO) :**

Votre 1<sup>er</sup> adjoint a annoncé par voie de presse qu'il s'engageait à mettre en place des commissions dans son programme.

Pourquoi ne pas les mettre en place dès maintenant ?

Merci par avance de nous communiquer votre assentiment sur ce sujet, vital pour le respect de la démocratie.

**Réponse de M. le Maire :**

M. BALANDIER mettra en œuvre son programme s'il est élu, et fera ce qui lui semblera être le mieux. Je n'ai pas voulu de commissions, et je n'en mettrai pas en place d'ici les prochaines élections.